

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de stabilisation des berges en bordure de routes  
sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres  
par le ministère des Transports  
et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres**

**Dossier 3211-02-257**

**Le 10 avril 2013**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet stabilisation des berges en bordure de routes sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres par le ministère des Transports et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-09-10	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2008-09-25	Délivrance de la directive
2009-12-16	Délivrance du 1 <sup>er</sup> décret d'urgence
2010-05-10	Réception de l'étude d'impact
2010-08-20	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-10-08	Délivrance du 2 <sup>ème</sup> décret d'urgence
2010-12-15	Délivrance du 3 <sup>ème</sup> décret d'urgence
2010-12-17	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2011-03-01	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur du projet
2011-05-30	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2011-10-18	Rencontre technique avec l'initiateur du projet
2013-02-07	Dépôt d'un complément d'information à la deuxième série de questions et commentaires
2013-04-09	Dépôt du dernier complément d'information

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet se situe sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en bordure de la route qui longe le fleuve Saint-Laurent. La berge, à certains endroits, présente des signes d'érosion qui menacent l'infrastructure routière située en haut de talus. Par sa situation géographique insulaire, L'Isle-aux-Coudres est soumise aux forces érosives des vagues, de la glace et des tempêtes. Le projet comprend sept secteurs d'intervention soit le Chemin des Coudriers sud-ouest et sud-est, le Chemin des Prairies au nord-ouest, la Pointe de l'Islet sur la pointe sud-ouest, la Pointe Nord-Est, le Chemin de la Bourroche au nord-est et le Chemin du Mouillage au nord-ouest de l'île. L'ensemble de ces tronçons totalise une longueur d'intervention d'environ 12,3 km. Sur cette distance, environ 4,8 km requièrent une intervention à court terme. Pour le reste, une intervention est à prévoir sur un horizon de 10 ans.

Le 16 décembre 2009 le gouvernement a pris le décret numéro 1350-2009 daté du 21 décembre 2009 en faveur de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres suite aux grandes marées et aux grands vents du 3 décembre 2009. Ce dernier autorisait une stabilisation en enrochement sur une distance totale de 850 m sur le Chemin de la Bourroche et de 170 m sur le Chemin des Coudriers. Un deuxième décret d'urgence a été pris par le gouvernement en faveur de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres (décret numéro 829-2010 du 6 octobre 2010) suite aux dommages causés par les grands vents et les grandes marées du 3 janvier 2010. Ce dernier autorisait l'enrochement de 38 m et de 97 m de la berge le long du Chemin de la Bourroche et des Coudriers respectivement. Finalement, le troisième décret pris par le gouvernement autorisait la stabilisation de la berge à l'aide d'un enrochement sur une distance de 408 m et de 40 m en bordure du Chemin des Coudriers et du Chemin de la Bourroche respectivement (décret numéro 1117-2010 du 15 décembre 2010).

Le projet consiste à procéder à la stabilisation des berges sur les secteurs ciblés à l'aide d'un enrochement avec une pente de 1,5:1V. Les matériaux de déblais pour la mise en place d'une clé d'enrochement seront placés en pied de talus de façon à la recouvrir et à réaliser la plantation d'élyme des sables. Une fosse de plantation de végétaux sera également aménagée au sommet de l'enrochement.

La période de réalisation des travaux sera soit tard à l'automne ou tôt au printemps de façon à éviter les périodes d'abondance touristique (période estivale) et la période sensible pour la migration des oiseaux (fin printemps et automne).

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (secteur Faune);
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES. *Stabilisation des berges en bordure de routes à l'Isle-aux-Coudres – Étude d'impact sur l'environnement*, par Roche, avril 2010, 107 pages et 2 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES. *Stabilisation des berges en bordure de routes à l'Isle-aux-Coudres – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs*, par Roche, décembre 2010, 35 pages et 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES. *Stabilisation des berges en bordure de routes à l'Isle-aux-Coudres – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses à la deuxième série de questions du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs*, par Roche, mai 2011, 25 pages et 3 annexes;
- ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL. *Analyse et impacts des variantes de protection de berges envisagées – Isle-aux-Coudres*, janvier 2013, 17 pages et 2 annexes;
- Courriel de M. Yves Bédard, du ministère des Transports, à M<sup>me</sup> Isabelle Nault, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, envoyé le 9 avril 2013 à 14 h 15, concernant un complément d'information sur la stabilisation des berges, 1 page.

L'initiateur a répondu aux questions posées dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact. Quoique l'aspect du choix de la solution de stabilisation selon les particularités des différents secteurs mérite d'être approfondi, nous avons tout de même jugé que les éléments contenus dans l'étude d'impact et ses addenda étaient suffisants pour conclure à leur recevabilité. Les discussions à ce sujet se poursuivront à l'étape de l'analyse environnementale.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée de septembre 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Isabelle Nault**, Biologiste, M. Sc. Eau  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques et industriels